



Wallonie

ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte relative à la demande de la société et association sans personnalité juridique **KRIER RAPHAEL et FREDERIC** ayant établi ses bureaux rue Claie n°24 à 6792 AIX-SUR-CLOIE.

Le terrain concerné est situé **rue Claie n°24 à 6792 AIX-SUR-CLOIE** et cadastré division 3, section B, n°1686F, 1680D, 1680E, 1672G, 1664C, 1668F, 1680F, 1663F, 1659F, 2696A.

Le projet est de type : **Maintien en activité d'une exploitation agricole (497 bovins)**

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article 90 du décret du 11 mars relatif aux permis d'environnement selon les modalités définies aux articles D-29-7et suivant du Code de l'Environnement.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Rue Haute 22 à 6791 Athus :

- Lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 8h30 à 12h sans rendez-vous et de 13h30 à 16h30 sur rendez-vous uniquement ;
- Une permanence se tiendra le mardi 20 mai et 27 mai 2025 de 16h30 à 20h sur rendez-vous uniquement, pris au plus tard 24h à l'avance.

Toute prise de rendez-vous peut être sollicitée auprès de Messieurs LAMBERT ou KLEE par téléphone au +32 (0) 63 43 03 10 ou via l'adresse mail urbanisme@aubange.be

L'affichage sur terrain du présent avis est prévu du 13 mai au 3 juin 2025.

L'enquête publique est ouverte le 20 mai 2025 et clôturée le 3 juin 2025.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivant : Hôtel de Ville, Rue Haute 22 à 6791 Athus ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@aubange.be
- remises au guichet du Service Urbanisme

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : **Dossier PE94**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet www.aubange.be

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le **3 juin 2025 à 15h** au Service Urbanisme.

L'autorité de décision sur la demande de permis d'environnement est le Fonctionnaires technique.